Zeitschrift: Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie
Herausgeber: Musée d'art et d'histoire de Genève
Band: 14 (1936)

Artikel: Les fortifications de l'oppidum gaulois de Genève
Autor: Blondel, L.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-727492

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LES FORTIFICATIONS DE L'OPPIDUM GAULOIS DE GENÈVE

L. Blondel.

Il y a deux ans, grâce à des travaux d'édilité publique, nous avions pu déterminer l'existence d'une série de fossés défendant la ville du côté de l'Est. En 1935, pendant la fin du mois d'octobre et celui de novembre, la voirie à dû entreprendre des fouilles dans la partie supérieure de la place du Bourg-de-Four pour construire un nouveau collecteur, l'ancien égout qui descend sous la rue de l'Hôtel-de-Ville étant complètement obstrué et les eaux se répandant dans les caves des immeubles voisins. On a reconnu que ce canal en briques, recouvert de dalles de pierres, s'était effondré et que même sur quelques mètres il n'était revêtu que de gros plateaux en chêne. Au lieu de se diriger sur la rue de la Fontaine, il se déversait du côté de la rue St-Léger après avoir prononcé une courbe sous la partie supérieure de la place. Cet ancien système de canalisations est déjà dessiné sur un plan de 1772 déposé aux archives d'Etat, mais il est certainement bien antérieur. Il a fallu raccorder cet égout au nouveau collecteur, établi il y a deux ans dans la partie inférieure de la place, en faisant tout le tour de celle-ci. Heureusement pour l'archéologie, on a pu constater que le terrain n'avait pas été bouleversé au-dessous d'une profondeur de 1 m. 10 et que les changements de niveaux effectués au début du XIXe siècle n'avaient fait que surélever la chaussée sans l'entamer. Nous renvoyons pour plus de détails sur ces modifications à notre article écrit en 1934 [1].

* * *

Description des travaux. Comme nous l'avons dit plus haut, il s'agissait de raccorder le canal de la rue de l'Hôtel-de-Ville à la cheminée A *(fig. 1)* nouvellement

[1] *Genava*, XII, p, 39 et sq.

construite en 1934. Il faut diviser ce parcours en trois secteurs délimités par les coudes des fouilles, soit de A à B, de B à C et de C à D. Nous avons établi des coupes qui correspondent à ces secteurs et qui feront comprendre la nature des terrains traversés. Les fouilles avaient une largeur de 1 m. 50 à 1 m. 70 sur une profondeur moyenne de 3 mètres.

Secteur A-B. Nous avons retrouvé le bord du grand fossé demi-circulaire déjà signalé dans les premières fouilles. La coupe montre ensuite des deux côtés de la tranchée un escalier très nettement marqué dans le sablon jaune naturel. Cet

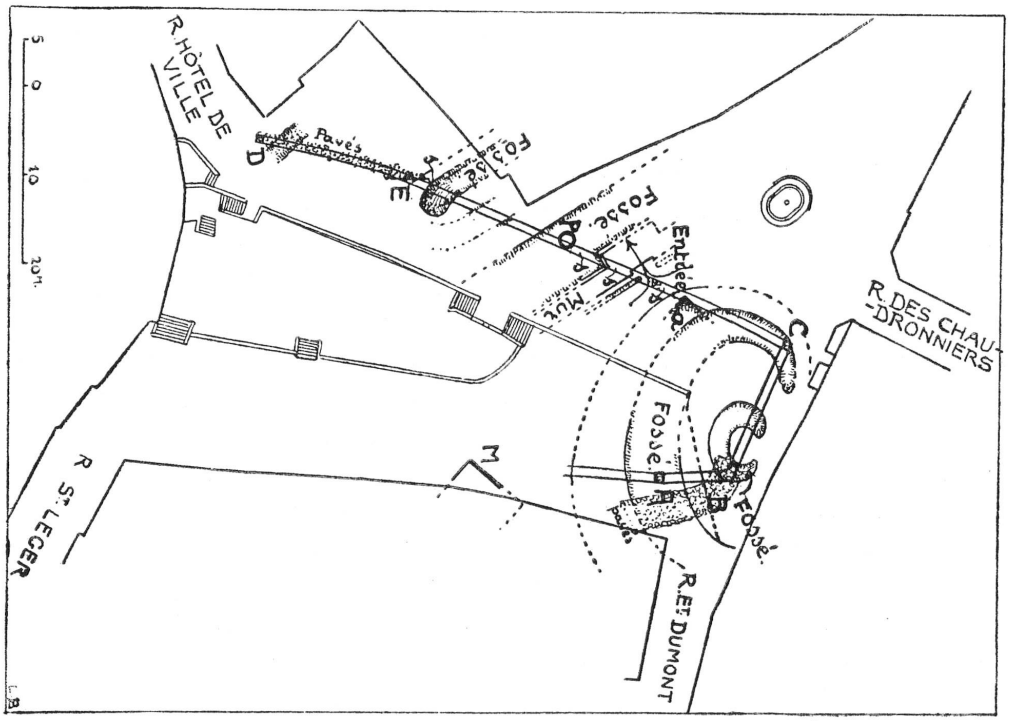

Fig. 1. — Fortifications de l'*oppidum* gaulois. Plan général des fouilles.

enmarchement, haut de 0 m. 55, qui succède à un palier horizontal, est le signe d'un mur en poutres qui devait soutenir les terres et former un obstacle. Il n'y avait aucune trace de bois ou trous de piquets verticaux, les poutres devant être horizontales. En B, au palier supérieur qui suit la marche, on coupe un petit fossé tournant, très bien dessiné dans le sable compact. Au-dessus nous retrouvons la voie romaine, avec double pavage, déjà signalée dans les fouilles précédentes. Ce secteur nous a permis de vérifier tout ce côté de l'ouvrage circulaire qui défendait l'avancée de l'entrée. Comme partout ailleurs on voyait la stratigraphie suivante sous la chaussée moderne: 1 m. à 1 m. 20 de terre avec débris modernes et du moyen-âge, puis du

petit gravier et du sable gris avec des poteries et des tuiles romaines, enfin le sablon jaune pur, sans cailloux, naturel. Les fossés sont entaillés dans la couche naturelle, mais une partie des dépôts de petit gravier sont des restes des levées de terre qui longent les fossés. Dans les fossés on voit très bien aussi des dépôts de sable et gravier lavés et chassés par les pluies. Nous verrons même plus loin du gros gravier qui a été roulé dans les creux.

Secteur B-C. En montant du côté de la rue des Chaudronniers, nous avons retrouvé en deux points le petit fossé circulaire, en forme de croissant, qui circonscrit une butte encore bien marquée avec ses levées de terre. La voie romaine s'arrête après avoir prononcé une courbe. A signaler du côté des maisons un petit mur du moyen-âge, reste d'un pilier de dôme. Ces dômes sont encore dessinés sur les plans à vue du XVIIe siècle. Le petit fossé en croissant était bien conservé, sauf à la base, où les racines du gros ormeau avaient dérangé les couches de sable. Plus haut, en se dirigeant sur l'angle C, on coupe une forte levée de terre, puis de nouveau la fin d'un fossé traversé diagonalement. Ce dernier fossé, que nous retrouverons plus loin, est le fossé C *(fig. 7)* qui circonscrit l'ouvrage extérieur devant la porte. Cette coupure était si nette qu'on a pu la photographier sans difficulté. Il faut signaler que, soit ce fossé, soit le précédent, ont à mi-hauteur un coude qui montre que des madriers posés horizontalement devaient retenir les terres du *vallum* et maintenir intact le profil de ces ouvrages facilement remblayés par les sables. En analysant le petit gravier au fond des fossés on relevait de minuscules débris de tuiles, des os d'animaux et un peu de charbon de bois, reste des poutraisons incendiées.

Secteur C-D. Les coupes montrent mieux que toute explication comment la fouille a traversé en diagonale le fossé C, puis le *vallum* qui le borde extérieurement. Au point *a* ce *vallum* est entaillé sur le côté gauche de la fouille par des travaux postérieurs. Nous avons retrouvé à la base de cette cavité un mur romain qui marquait un angle droit. Cette fondation, dont il ne subsistait plus que deux ou trois assises, est parallèle à l'édifice du marché M *(fig. 1)*. Tout auprès, il y avait des débris de tuiles et de nombreuses scories de fer. Nous pensons que ce petit édifice aux murs épais seulement de 0 m. 40 est une boutique de fondeur. Il devait y avoir toute une série d'installations pour des artisans qui exerçaient leur profession aux alentours du marché. La coupure du *vallum*, par ces fondations, est une des preuves de l'existence des fortifications à une époque précédant l'occupation romaine. L'angle de ce petit bâtiment était fait d'un gros bloc de serpentine taillé; nous n'avons pas sa largeur de l'autre côté.

Plus loin, on trouve sur le côté gauche de la fouille un sol de route, constitué par une superposition de couches de gravier et sable. C'est le chemin d'accès venant de la direction de la rue Etienne Dumont et qui longeait le *vallum* du fossé C. Du

côté droit, on coupait une chaussée pavée venant de la direction de la rue des Chaudronniers et qui précédait l'entrée, dont nous allons parler tout à l'heure. Le chemin de la rue Etienne Dumont est limité par un petit fossé, très bien marqué, qui s'arrêtait devant la porte et qui devait longer le mur principal; on ne retrouve pas ce fossé sur l'autre face de la fouille. La fouille traverse ensuite, en diagonale, le dispositif du mur et de l'entrée. Nous décrirons ailleurs cette partie si importante des fortifications. Notons en passant que les coupures du terrain entre le sable naturel et les remblais supérieurs étaient encore très nettes, surtout du côté droit de la fouille.

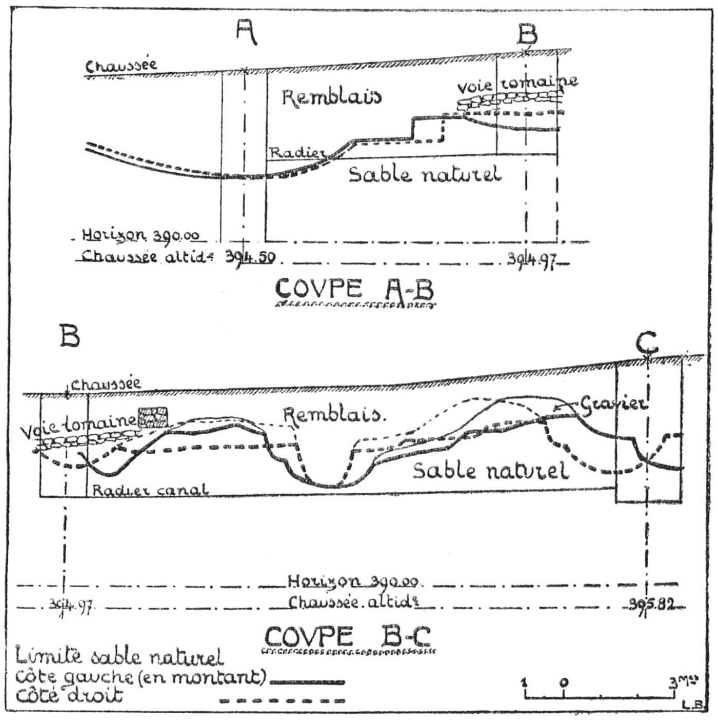

Fig. 2. — Coupe longitudinale de la fouille, secteurs A-B et C-D.

Après la levée du terrain recouvrant les restes de l'entrée, on atteint le grand fossé B, dont nous connaissons le parcours et le départ, grâce aux fouilles précédentes. Son emplacement était à peu près celui que nous avions prévu, sauf que son axe est plus rapproché des maisons qui regardent la fontaine. Soit sous la voie d'accès, soit près de l'entrée il y avait des restes de sépultures postérieures à l'époque romaine *(fig. 1* s*)*. Vers l'entrée, on ne voyait, outre les pavages, qu'un seul gros bloc de pierre; il était en calcaire du Salève et présentait la forme d'une borne. Au milieu du grand fossé B les couches de terrain ont été bouleversées par un puits remblayé *(fig. 1*, p*)*. On retrouvait sa margelle en molasse à 1 m. 30 sous la chaussée actuelle. Ce puits est mentionné pour la dernière fois en 1495, il dut être comblé peu après, au moment de l'établissement des premiers canaux de fontaine [1].

Le fond du grand fossé était recouvert de couches de sable et de gros gravier; il est bien certain que ces fortifications ont dû subsister pendant une longue période, durant laquelle peu à peu les intempéries ont déposé des remblais naturels, qu'il ne faut pas confondre avec les remblais amenés à l'époque romaine pour niveler la place.

[1] *Registres du conseil*, V, p. 257.

Au delà du puits *(fig. 3*, p*)*, on traverse en diagonale un fort *vallum*. Cependant la forme de ce *vallum* ne présentait pas une coupe en arc de cercle, mais bien celle de deux levées de terre latérales encadrant un chemin, dont on retrouvait les restes de chaussée. Après le passage du fossé, la voie d'accès suivait sur le sommet du *vallum* les fortifications avant de se diriger dans l'axe de la porte des murs de l'*oppidum*. Ce *vallum* était limité du côté de la ville par un fossé peu important dont nous avons retrouvé l'extrêmité légèrement incurvée *(fig. 7* D*)*. Au delà il y avait une longue

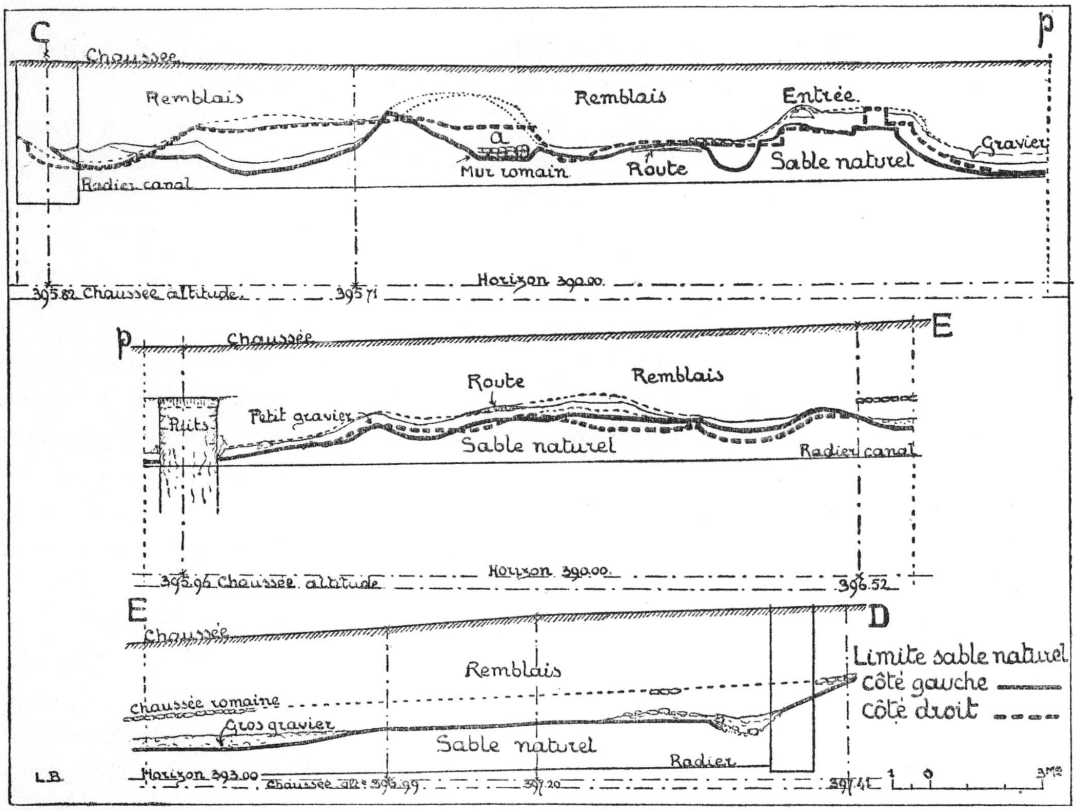

FIG. 3. — Coupe longitudinale de la fouille, secteurs C - p, p - E et E-D.

surface presque plane. En ce point apparaissait une chaussée romaine pavée (1 m. 90 sous le sol actuel). Il semble qu'à l'époque romaine encore les maisons de ce côté de la place n'existaient pas, mais que précisément on tenait en ce lieu le marché du bétail, attesté par de nombreux os d'animaux. Nous pensons qu'avant l'époque romaine c'était le seul emplacement possible pour les foires de bétail, car le reste de la surface de la place était occupé par les fortifications [1].

[1] Pour ces foires de bétail, voir L. BLONDEL, *Notes d'archéologie genevoise*, 1932, p. 96 sq.

Avant d'atteindre le glacis, très en pente, qui précédait la porte et les murailles de l'*oppidum*, on voyait juste au bas de la déclivité un pavage antérieur à l'époque romaine et une dépression. Il devait y avoir là un petit fossé bordant une palissade, dernier obstacle avant la porte. Malheureusement la coupe était en ce point peu nette, car l'ancien égout avait crevé et coloré tout le terrain, même le sable naturel.

Vers la limite des fouilles, au point D, on distinguait très bien le pavage romain qui venait se superposer au sablon naturel de la colline. Il est même possible que ce pavage soit antérieur et qu'à l'époque gauloise le chemin d'accès ait déjà été empierré.

Tous les remblais entre le fossé D et la palissade étaient remplis de tuiles, de quelques poteries romaines et surtout d'os d'animaux et d'homme.

Nous pouvons, après cette description des fouilles, qui ont dans leur grandes lignes confirmé nos prévisions d'il y a deux ans, analyser de plus près les détails de construction de ces fossés et de ces défenses.

* * *

Fossés. L'importance des divers fossés qui ont été coupés par les fouilles est très variable, leur largeur dépend de leur situation et du rôle qu'ils avaient à remplir par rapport à l'ensemble de la défense. En règle générale, ils sont peu profonds, toujours à sec; ils ne tiraient leur valeur d'obstacle que de leur relation avec les levées de terre ou *vallum*, pourvus de palissades ou de murs qui les accompagnaient. Le grand fossé B mesure en moyenne 7 m. 50 de largeur, le fossé C, en forme d'arc de cercle, n'a dans sa plus forte largeur que 6 m. 50; par contre, le fossé A mesure 6 mètres et le fossé D, 3 mètres. Leur coupe n'est jamais triangulaire, mais toujours courbe, en forme d'U très ouvert. Leur profondeur n'est pas importante; sans compter les levées de terre qui doublaient leur amplitude, celle-ci ne dépassait pas 1 m. 40 dans le sol naturel. D'autre part, dans le fond des fossés, il y a toujours une couche de sable ou de gravier lavé par les eaux et les pluies, qui montre que ces ouvrages ont dû subsister pendant une longue période.

Nous nous étions demandé, à l'occasion des fouilles précédentes, si ces levées de terre étaient maintenues en bon état au moyen de murs en pierres sèches. Nous pouvons dire maintenant qu'il n'a été trouvé nulle part des matériaux qui permettent de prouver ce mode de construction. Ces fossés étaient maintenus au moyen de parois en poutres dans leur partie supérieure. Ce dispositif était très visible surtout dans l'ouvrage en croissant défendant la première porte d'entrée. En effet, à mi-hauteur du fossé, on remarque une retranche ou entaille dans le sable naturel qui permettait de poser des madriers horizontaux destinés à retenir les terres formant le *vallum*. Mais ces parois en poutres devaient être peu élevées (env. 0.60) et il ne faut pas les confondre avec le mur qui longe le grand fossé B, que nous examinerons plus loin.

En un seul point, il devait y avoir une paroi plus importante, formant mur, qui défendait le côté ville de l'ouvrage avancé. Les entailles si bien marquées dans la coupe du terrain, entre A et B, prouvent certainement ce dispositif. L'ennemi qui aurait réussi à s'engager dans cette « chicane » se trouvait avant le fossé C en face d'un dernier obstacle difficile à franchir. Si les faces des fossés étaient maintetenues par des poutres, par contre du côté opposé les levées de terre se terminaient en simple dos d'âne.

En somme les constructeurs ont varié leurs procédés de construction suivant la destination des ouvrages et la nature du terrain. Bien que très compact, le sablon ne pouvait à la longue résister aux intempéries et il était nécessaire de le maintenir au moyen de parois en bois. Comme nous l'avons dit, les seules traces de ces poutres étaient des fragments de charbon de bois mélangés au sable, ce qui prouverait une destruction violente par incendie. Nous ignorons tout du passé de la ville allobroge, mais il est probable que Genève a dû subir des sièges, bien avant César, dans la guerre d'indépendance contre les Romains, déjà en 122 avant J.-C.

* * *

Première porte d'entrée et grand mur. Par un hasard inespéré les fouilles ont traversé en diagonale les fortifications de l'entrée placée en avant du fossé B. Ce n'est qu'à la suite d'un examen minutieux du terrain, d'une comparaison, et d'une superposition exacte des coupes et du plan, que nous avons pu déterminer avec certitude le dispositif de cette entrée. Les pavages du chemin d'accès, la terminaison d'un petit fossé qui ne se prolongeait pas sur l'autre face de la fouille, nous indiquaient déjà l'approche de l'entrée. En effet, entre les points *b* et *e (fig. 4)* il y avait un angle rentrant de la levée de terre, de même à l'opposé entre les points *a* et *c*. En *e* le terrain naturel formait une marche que précédait un plan horizontal, et destinée à recevoir un cadre de poutres couchées. En regardant de plus près, nous avons pu remarquer que les bandes de sable et gravier, malgré l'écroulement de la superstructure, avaient conservé l'emplacement et le passage des madriers, horizontaux et verticaux. En un seul point, en *a*, nous avons retrouvé le trou d'un montant vertical. Les vides primitifs des pièces de bois étaient remplacés par du sable très fin, d'une autre couleur que le sablon jaune naturel. Le problème de détermination s'est compliqué par le fait que la fouille ne coupait pas cet ouvrage perpendiculairement, mais en biais.

Nous obtenons, grâce aux différents points de repère, l'image suivante: Un mur en terre, d'une épaisseur de 1 m. 50, maintenu par des poutres (environ 1 m. 90, soit 6 pieds avec les poutres), précédé à l'extérieur d'un petit fossé, qui en défend la base; du côté du grand fossé, face à la ville, une banquette ou chemin de ronde de 0 m. 80. Ce mur dessine un retrait à la hauteur de l'entrée, en formant une sorte de bastion ou de tour, qui devait se répéter des deux côtés. L'entrée était sans doute couverte,

mais nous n'en connaissons pas la largeur, qui devait être approximativement de 2 mètres. A noter que les bastions latéraux étaient consolidés par des bois transversaux distants de 0 m. 80, formant une sorte de bâti. L'aspect de ces murs de bois avec porte en retrait, déjà connus à l'époque du bronze, est parfaitement décrit par Schuchhardt à l'occasion des fouilles de la Römerschanze près de Potsdam.[1] Un pont devait franchir le grand fossé dans l'axe de cette porte. Pour compléter la description de cette entrée, la première qu'on ait retrouvée aussi complète devant un *oppidum*, il faut encore replacer la borne en *f*, qui protégeait l'angle de l'entrée contre les roues des véhicules. Cette borne, qui a une base triangulaire de 0 m. 20 de côté se terminait en pointe (0 m. 70 de haut).

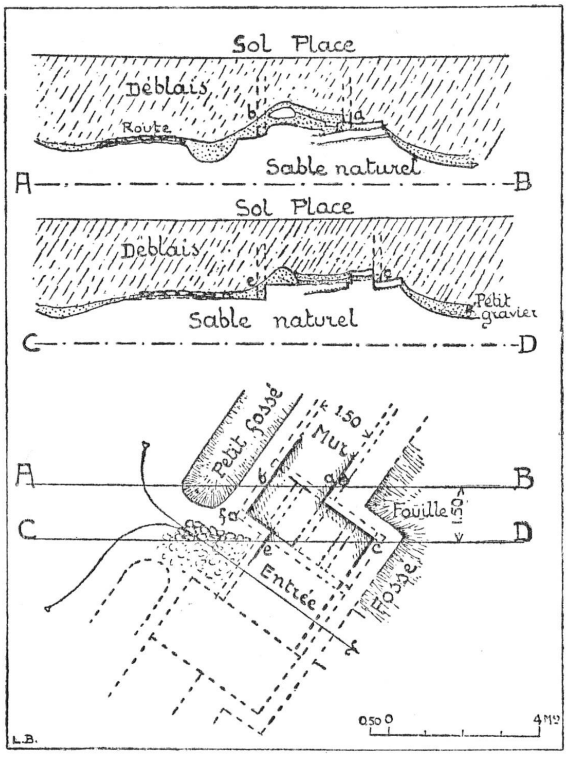

Fig. 4. — Plan et coupes de la première entrée.

Ce mur en poutres, garni de terre, était l'obstacle principal, qui interdisait l'accès du grand fossé B coupant dans toute sa longueur la dépression du Bourg-de-Four. Il devait certainement se prolonger sur la partie supérieure de la place, en direction de la rue de la Fontaine. Nous avons déjà dit précédemment que le même fossé, transformé en ravin, a été repéré beaucoup plus bas, près des maisons qui font face à la Madeleine [2]. Mais de l'autre côté nous n'avons pas sa liaison avec le fossé A. Il devait se terminer près de ce dernier, car nous ne l'avons pas relevé dans le bas de la place entre les fossés A et B. On ne voyait dans cette partie qu'une simple levée de terre sans trace de mur. Il est vrai que les travaux exécutés à l'époque romaine, pour établir le marché, ont pu faire disparaître cet ouvrage; cependant, il en aurait au moins subsisté le profil général, ce qui n'est pas le cas. D'autre part, la déclivité du terrain est assez forte pour que l'on ait renoncé à poursuivre ce mur entre les fossés A et B, la défense naturelle étant suffisante.

Cette porte n'était qu'une première défense, dissimulée derrière l'ouvrage extérieur en forme de croissant. Après avoir traversé le pont, on devait suivre le haut

[1] Carl Schuchhardt, *Die Burg im Wandel der Weltgeschichte*, 1931, p. 120 sq.
[2] Pour ce fossé, voir *Genava*, III, p. 89, et VII, p. 41.

du *vallum*, qui longe le grand fossé, en se présentant de flanc par rapport aux défenseurs de l'*oppidum*, puis traverser en diagonale la place assez plane qui borde le glacis final de la forteresse. Comme nous l'avons dit, une palissade avec un petit fossé devait encore au dernier moment arrêter l'assaillant.

* * *

Mur de l'oppidum. Il ne s'agit plus des ouvrages avancés qui barraient le col du Bourg-de-Four, mais des murs mêmes enceignant l'agglomération de la ville. Dans nos études sur l'enceinte romaine réduite du IIIe siècle, nous avons toujours admis que son tracé devait, à peu de chose près, suivre celui de l'*oppidum* gaulois. Nous tirions cette déduction du fait que ces murailles étaient, au point de vue topographique, établies sur le bord de la crête du promontoire. Nous n'en avions pas la preuve.

Il nous faut ici revenir à des fouilles exécutées en 1928 [1]. Après avoir examiné toute la partie du mur qui se trouve sous les immeubles de la Taconnerie, en bordure du passage du nº 11 de la rue de l'Hôtel-de-Ville, nous avions fait un sondage sous les fondations de ce mur. Nous écrivions les lignes suivantes: « En dessous des gros blocs, les fondations se composent de cinq à six lits de cailloux roulés ou de serpentines liés uniquement avec de la terre glaise et quelques tuiles, sur une hauteur de 0 m. 75 », et plus loin « la trop petite partie où nous avons opéré un sondage sous le mur, n'a pas permis de reconnaître d'autres substructions plus anciennes pouvant se rapporter aux murs de l'*oppidum* gaulois » [2].

Nous devons modifier cette opinion, après avoir repris toutes les notes de fouille établies par M. J. Monod. Nous pensions à ce moment que ces assises de cailloux étaient les bases du mur romain de basse époque. Ce sondage s'est poursuivi sous toute la largeur du mur romain sur une profondeur de 1 mètre, jusqu'au sable naturel. A l'intérieur de l'enceinte nous avons été arrêtés par un canal moderne qui coupait la cave en diagonale. Mais ce canal était déjà à plus de 50 centimètres au delà de l'alignement du mur antique. C'est en ce point, déjà remué, que nous avons trouvé des fragments de tuile romaine. Du côté de l'allée nº 11, nous avons buté contre le mur en pierres de Meillerie établi au XVIIIe siècle. Si ces lits de cailloux touchaient le premier gros bloc en saillie, qui portait les traces de tenons en fer, il n'en était pas de même pour les autres blocs un peu plus en retrait, entre autres pour un grand fragment de corniche. A l'opposé, le mur romain ne reposait que sur une couche de terre. Si ces lits de cailloux avaient été établis comme base, on les aurait retrouvés également sous tous les blocs. En réalité, ces substructions sont indépendantes du mur qui est placé au-dessus et leur surface dépasse sensiblement son alignement. Autant

[1] *Genava*, VII, p. 120-137.
[2] *Ibid.*, p. 135 et 137.

il est normal de trouver des fondations profondes pour une muraille romaine de bonne époque, autant il est rare d'en rencontrer de semblables sous les enceintes réduites, surtout quand leur base est constituée par des gros matériaux qui forment un socle.

Il reste donc, qu'en dessous de la muraille romaine, nous avons constaté les bases d'un autre mur sur une largeur d'environ 2 mètres avec des assises en pierres sèches liées entre elles par de l'argile. L'argile a été apportée, car il n'en existe point sur la terrasse de sable de la ville *(fig. 5)*.

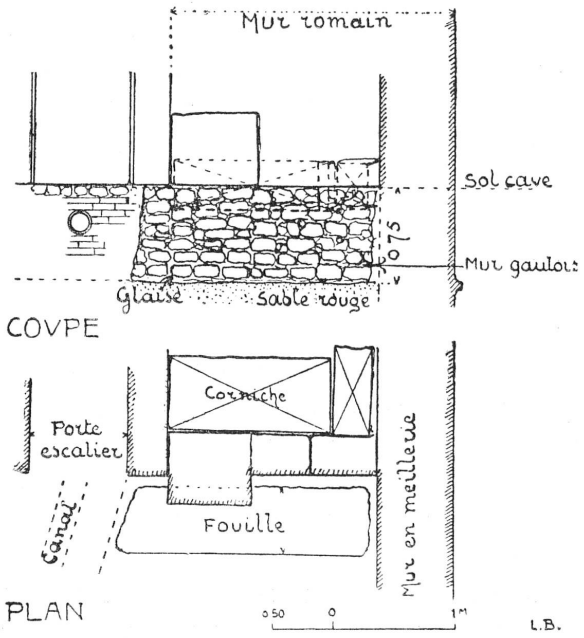

FIG. 5. — Plan et coupe de la base du mur de l'*oppidum*.

Comment étaient constituées les bases des murs des *oppida* ? Bulliot nous dit ceci à propos des murs de Bibracte: « Les fondations variaient suivant la nature des terrains, reposant tantôt sur un large gradin taillé dans le sol même, s'il était résistant ou rocheux, et tantôt sur un béton composé d'argile et de pierres battues ensemble. Ce béton, d'une assez grande consistance bien que dépourvu de chaux, formait un lit épais en moyenne de 0 m. 75 sur 3 mètres de largeur, dont les deux tiers étaient engagés sous le rempart, le surplus servant de chemin de ronde entre le fossé et le mur »[1]. C'est seulement au-dessus que commençait le mur en pierres sèches renforcé par des poutres formant cadre. Il est intéressant de voir que nous retrouvons à Genève aussi des bases semblables sur 0 m. 75 de hauteur. Ceci ne nous donne pas la largeur exacte du mur qui s'élevait au-dessus et qui devait certainement dépasser les 2 mètres. Si du côté extérieur les deux murs, le gaulois et le romain, avaient le même alignement, nous aurions dejà une épaisseur connue de 3 m. 50. Peut-être un jour pourrons-nous relever un fragment de la partie supérieure du mur gaulois, mais cela est peu probable.

Il nous semble donc incontestable que la muraille de basse époque romaine a suivi à peu de chose près le tracé de l'enceinte gauloise, au moins du côté du Bourg-de-Four. Du reste il n'y a qu'une interruption de deux siècles et demi entre l'abandon des premières fortifications et la construction des secondes. Il est possible

[1] J.-G. BULLIOT, *Fouilles du Mont Beuvray*, 1899, t. I, p. 21-22.

que pendant longtemps les ruines de la muraille gauloise aient subsisté, même pendant la durée de l'extension de Genève comme ville ouverte hors de ce périmètre.

Pour le reste du tracé des murs de l'*oppidum*, nous n'avons pas encore de données précises. Il semble qu'au nord et au sud, la crête naturelle du promontoire a dû être choisie. Reste la limite de la position au couchant, au-dessus du pont du Rhône. Les murailles s'étendaient-elles jusqu'à la Tour de Boël ? Si la déclivité est plus rapide à partir du haut de la Cité, elle est déjà sensible dans la Grand'Rue après la Pélisserie. Il est possible que cette enceinte gauloise ne se soit pas prolongée aussi loin que le rempart romain.

Dans les fouilles de 1925, en dessous de l'immeuble du Musée (Société de lecture), nous avions eu la chance de découvrir une habitation gauloise qui se trouvait au flanc d'un ravin ou fossé déjà repéré en 1923 jusqu'à la rue de la Rôtisserie [1]. Cette coupure, longée par un mur romain de basse époque, avait une moyenne de 6 mètres de largeur et présentait une coupe très semblable à celle des fossés du Bourg-de-Four. Nous avions déjà reconnu qu'elle était bien antérieure à la période romaine. Nous avons aussi pu nous rendre compte que ce fossé devait remonter plus en arrière que les terrasses de la Société de lecture et que cet immeuble, dans cette partie, reposait sur de la terre rapportée, causant certains affaissements. Il est sans doute impossible de déterminer actuellement la limite des murailles de ce côté de l'*oppidum*, seules des fouilles permettront de voir si un fossé traverse le bas de la Grand'Rue. Il nous semble pourtant peu probable que le ravin trouvé soit dans le prolongement du fossé extérieur de l'*oppidum*, qui aurait obliqué à partir de là dans la direction du milieu du Grand Mézel pour faire retour sur les hauteurs dominant la Place Neuve. Il nous faut ici remarquer que, même au delà du ravin, nous avons recueilli des restes gaulois, entre autres au haut de la rue de la Tour-de-Boël. C'étaient deux sépultures et un amas de poteries peintes, débris jetés du haut de la colline [2]. Si ces témoins doivent prouver l'existence de l'*oppidum* dans cette partie se prolongeant jusqu'à l'angle de la Tour-de-Boël, ce que je crois, il faudrait alors chercher une autre explication, aussi très plausible. Le fossé parallèle à la rue de la Pélisserie n'aurait été établi en cet endroit que pour défendre latéralement le chemin d'accès menant au lac. Dans ce cas nous aurions deux fossés semblables, servant au même usage. Le grand fossé descendant du Bourg-de-Four par la rue de la Fontaine et celui de la Pélisserie auraient tous deux permis de relier la citadelle au lac, facilitant ainsi aux défenseurs l'accès à la rive, dans toute la région comprise entre ces deux points *(fig. 6*, a *et* b*)*. Quand on connait l'obligation d'avoir de l'eau potable et aussi la facilité accordée aux habitants de pouvoir utiliser le lac comme moyen de transport, on ne sera point étonné qu'une telle solution ait été prévue. Nous préférons cette dernière hypothèse à celle que nous avons exposée en premier lieu. Elle aurait

[1] *Genava*, IV, p. 97 sq.; II, p. 84 sq., fig. 1 et 2.
[2] *Ibid.*, II, p. 84.

l'avantage de concilier l'existence d'un habitat au revers de ce fossé de la Pélisserie, situation impossible dans le cas où ce retranchement aurait été la défense principale de l'*oppidum*.

Ajoutons que le fossé de la Pélisserie était très profond, qu'il mesurait 2 m. 50 sous la nouvelle rue Calvin et 4 m. 80 sous le sol de la rue de la Rôtisserie qu'il traversait complètement. On y a trouvé à la base beaucoup de débris de poteries à tradition gauloise. Il se prolongeait jusqu'à l'ancienne rive du lac. Comme le terrain était très humide dans cette dépression, le mur romain de basse époque qui le suivait dans une partie de son tracé, et les maisons du moyen âge qui le recouvraient avaient dû utiliser des pilotis pour affermir le sol. La maison gauloise, dans sa partie supérieure, occupait le flanc gauche, soit intérieur, de sa dépression; elle était en somme hors les murailles de l'*oppidum* et cependant encore protégée par le flanc droit du fossé. Un puits romain, au sommet, et un puits gaulois un peu plus bas en face de la maison, avaient été construits dans l'axe de la tranchée, ce qui montre qu'un courant d'eau a toujours suivi cette direction. La question du ravitaillement de la position en eau potable me semble déterminante pour expliquer toute cette disposition de la défense. On trouverait d'autres *oppida*, par exemple Uxellodunum, qui ont eu un problème semblable à résoudre [1]. Si les puits devenaient insuffisants, il fallait pouvoir recourir au lac. Au point de vue militaire l'utilisation d'un port était aussi de première importance. C'est pourquoi le quartier au bord de l'eau a toujours dû exister et même il est antérieur à la ville haute comme nous avons pu le vérifier en 1931 [2].

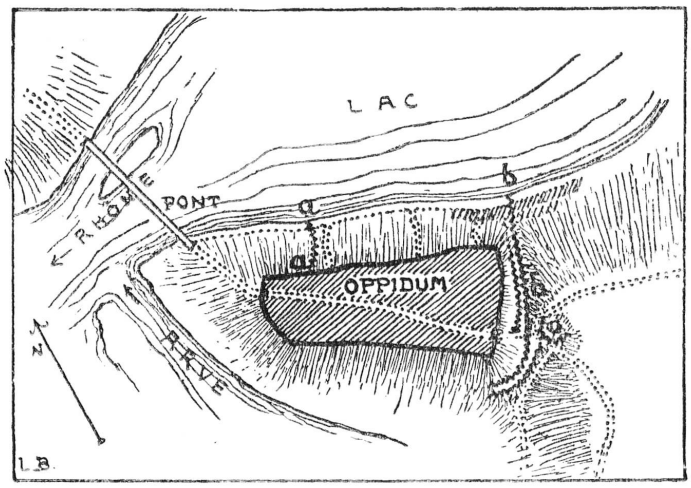

FIG. 6. — Plan d'ensemble des fortifications de l'*oppidum* gaulois.

Deux portes principales, l'une au-dessus du Bourg-de-Four, sur l'emplacement de la porte romaine, l'autre au-dessus du pont du Rhône, devaient défendre les issues de l'artère principale.

A part les fossés signalés, partout ailleurs les pentes naturelles sont assez fortes pour qu'on se soit dispensé de construire d'autres tranchées.

[1] Albert GRENIER, *Manuel d'archéologie préhistorique celtique et gallo-romaine de J. Déchelette*, t. V, p. 203 sq. [2] *Genava*, X, p. 55 sq.

* * *

Voies d'accès. Du côté du Bourg-de-Four, les deux voies principales devaient suivre les rues actuelles des Chaudronniers et Etienne Dumont. C'est même pour barrer cette dernière que l'on construisit l'ouvrage avancé en forme de croissant. Il existait encore un autre chemin, celui qui venait du bas, par Saint-Léger et le ravin de la rue Chausse-Coq. A plusieurs reprises nous avons mentionné cet accès qui longeait le fossé A et rejoignait la rue Etienne Dumont. A l'époque romaine, il fut pourvu d'un pavage qui se trouve à 2 m. 70 sous le sol. Du côté du lac, il devait y avoir hors les murs une voie parallèle au fossé B par la rue de la Fontaine, qui conduisait au quartier d'artisans occupant la rive près du port de Longemalle. Nous avons décrit en 1932 cette agglomération qui formait un faubourg près de l'eau. Déjà à ce moment-là, une rue devait rejoindre le pont du Rhône en suivant la rive du lac par le tracé des rues de la Madeleine et de la Rôtisserie. Cette voie se construira complètement à l'époque romaine. La grande voie d'accès de l'*oppidum* au pont n'a pas dû varier et devait être sur le même tracé que la rue de la Cité. En somme les chemins gaulois ont été perfectionnés par l'administration romaine, mais peu modifiés, car ils étaient adaptés à la topographie de la région. Sans doute il y avait aussi des voies secondaires reliant au lac l'*oppidum*, vraie citadelle; il faut les retrouver sous les rues des Barrières, du Perron et de la Pélisserie. Cette dernière était parallèle au fossé que nous avons signalé plus haut.

Le pont du Rhône ne s'est que peu déplacé et nous avons montré qu'il traversait en ligne droite le fleuve pour aboutir dans le prolongement exact de la rue de Coutance [1].

Le port existait déjà, principalement à Longemalle; il était entouré de boutiques d'artisans et de pêcheurs et devait représenter le quartier industriel de l'agglomération allobroge. Ce serait une erreur de croire qu'en dehors des murailles il y avait peu d'habitations. Celles du bord du lac existaient depuis une époque reculée et il est bien probable qu'ailleurs encore, sur le plateau des Tranchées, il devait y avoir quelques maisons au bord des chemins. L'*oppidum*, fortement défendu, représentait la citadelle, le lieu de refuge en cas de danger. Même le marché du bétail était hors les murs, il est vrai derrière les premiers fossés, au pied des glacis. Ce n'est que plus tard, au moment de la création de la place du marché, qu'il s'étendit sur une plus grande surface. Mais, encore au moyen âge, l'emplacement réservé à la foire des bœufs, qualifié de *forum vaccharum* dans les actes, était confiné à l'emplacement devant la Pomme d'Or [2].

* * *

[1] *Genava*, XI, p. 29.
[2] L. Blondel, *Notes d'archéologie genevoise*, *op. cit.*, p. 97.

Système et plan des fortifications, leur âge. Nous possédons maintenant une image exacte des fortifications, du moins sur le front le plus exposé et le plus fortement défendu. Sans vouloir reprendre les arguments que nous avons déjà exposés il y a deux ans et qui se sont vérifiés cette année, il nous semble utile de tirer quelques conclusions d'ensemble *(fig. 7)*. Nous avions montré comment les habitants de notre ville avaient su tirer parti du large col naturel du Bourg-de-Four pour y placer des défenses disposées avec art. Nous savions déjà par César que les Gaulois étaient d'habiles constructeurs de fortifications. On ne peut comparer les simples refuges avec les *oppida* habités en permanence. Les points de comparaison sont rares, car peu de ces forteresses ont été fouillées complètement et, à part Bibracte, la France offre surtout des positions rocheuses qui n'ont pas nécessité des ouvrages avancés devant les voies d'accès. Comme nous l'avons montré, c'est en Allemagne et surtout en Angleterre que nous avons retrouvé des dispositifs analogues pour les défenses extérieures. L'*oppidum* d'Altenburg, en Hesse, est celui qui, au point de vue topographique, offre le plus de ressemblance en ce qui concerne les abords de l'entrée [1].

Nous voyons maintenant comment les assaillants venant, soit de la rue Etienne Dumont, première voie venant de l'Arve, soit de la rue des Chaudronniers, principal chemin d'accès, étaient obligés de passer par un seul point.

L'ouvrage en croissant n'est disposé là que pour masquer la première entrée et obliger ceux qui arrivaient à faire une marche de flanc très vulnérable. On peut voir avec quelle connaissance de l'art militaire cet ouvrage a été établi. L'ennemi était mis dans la nécessité de ne pouvoir utiliser toutes ses forces à la fois pour attaquer la place. Toute attaque de front était impossible. Si quelques-uns s'étaient égarés dans l'ouvrage avancé, après avoir franchi le petit fossé central, ils parvenaient devant un mur en bois, surplombant une large tranchée. Ils pouvaient être pris d'enfilade par les traits lancés par les défenseurs placés derrière le rempart précédant le fossé B. La première entrée, masquée en retrait, était facilement tenue par les troupes massées sur le rempart. Ce point forcé, il fallait traverser le fossé B, s'engager sur le *vallum*, limité du côté de la ville par un autre fossé, certainement pourvu de pieux. Une nouvelle marche de flanc, découvrant la droite des assaillants, les conduisait, entièrement à découvert, jusqu'au pied des glacis, coupés à leur base par des palissades. Seulement alors, l'ennemi pouvait tenter d'assiéger les murailles de pierre enceignant la place forte.

Une particularité de tous ces ouvrages extérieurs est la préférence des lignes courbes et des tracés non rectilignes. On connaît le dédain des Gaulois pour tout ce qui pouvait rappeler dans leurs constructions les angles droits. Que ce soit des maisons, des ateliers ou même des édifices plus importants, on est frappé de voir

[1] Voir sur ce sujet *Genava*, XII, p. 47 sq.

l'irrégularité du plan. Même dans les rues de Bibracte, qui était une grosse agglomération, il n'y a aucune recherche d'alignement. C'est l'image du désordre et de la variété. Mais on est forcé de constater l'habileté des mesures prises pour défendre leurs villes. Sans doute les murs suivent exactement les déclivités du terrain sans s'occuper d'aucun axe, leur valeur repose sur l'adaptation et l'utilisation exacte des formes du sol. La culture latine modifiera radicalement ces principes suivant des règles de construction rationnelles et des plans étudiés, qu'il s'agisse de fortifi-

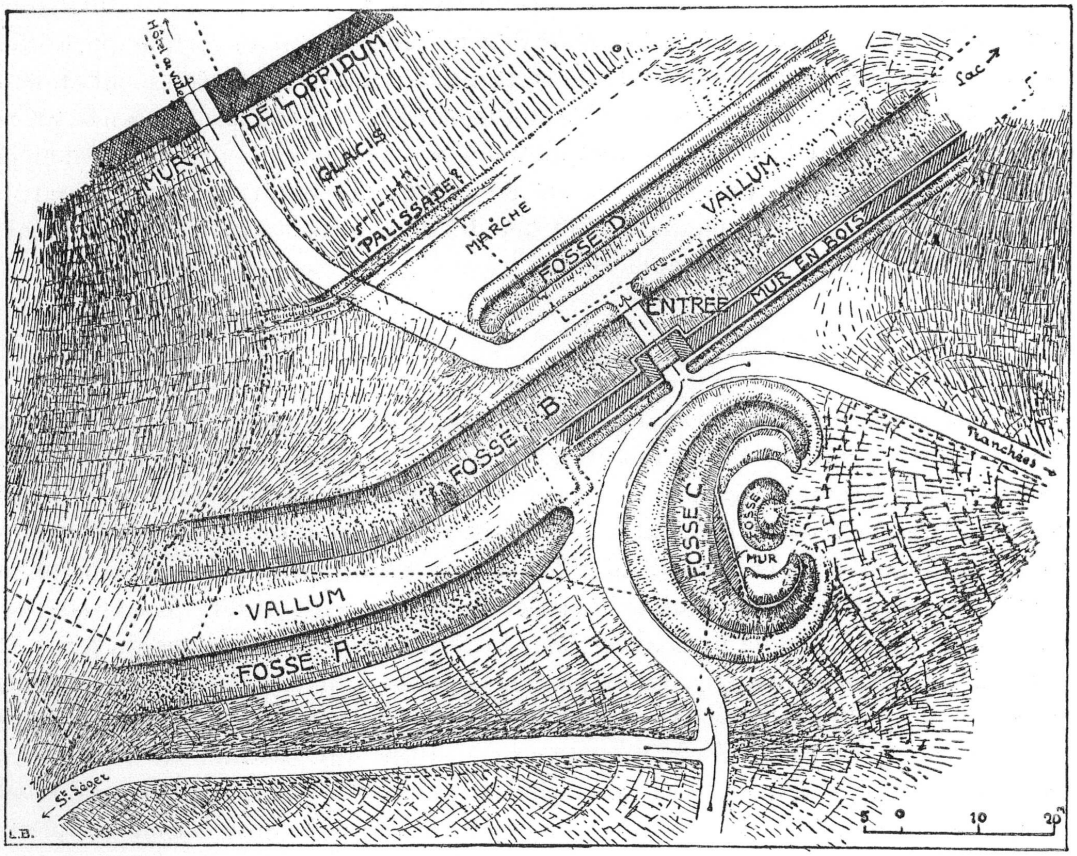

FIG. 7. — Plan général des fortifications sur le front du Bourg-de-Four.

cations ou d'édifices publics et privés. Il est intéressant de remarquer qu'au moment du fléchissement de la civilisation romaine, après les invasions barbares du IIIe siècle, tous ces anciens usages ancrés dans la population autochtone reprennent de l'importance. On a montré ces influences à propos des objets domestiques, par exemple la poterie; il en sera de même pour les constructions. Les fortifications de basse époque romaine sont dans une certaine mesure un retour en arrière, avec cependant une technique plus développée. Les distances des fossés et des levées de terre

sont calculées par rapport à la portée des javelots. On pouvait facilement commander une position par celle qui était en retrait. La plus grande portée est celle du glacis entre les murs de l'*oppidum* et son pied, soit 25 mètres, mais il faut tenir compte de la forte déclivité qui existe entre ces deux points. Du *vallum* derrière le fossé B jusqu'aux voies d'accès, il n'y a que 15 mètres; enfin la distance entre le bord interne du fossé B et le bord extérieur du fossé A n'excède pas 22 mètres. Tout l'ouvrage en croissant pouvait être criblé de traits par les défenseurs placés sur le mur en bois qui lui fait face. Il est permis de penser que cette muraille était pourvue de créneaux et nous avons vu qu'un chemin de ronde intérieur la desservait. Nous n'avons retrouvé aucun reste de barrière ou de palissade, mais il est certain que toutes les positions en étaient pouvues. César du reste décrit dans ses sièges comment étaient disposés ces obstacles. Beaucoup de ces compléments indispensables pour une place défensive ne devaient être mis en état que lors des périodes de guerre. Il est déjà étonnant que nous ayons pu relever autant de vestiges de ces fortifications quand on réfléchit qu'on se trouve en pleine ville et que depuis des siècles les bouleversements se sont succédé sur le même emplacement.

* * *

Nous avons toujours parlé de fortifications gauloises ou allobroges. Il nous reste à prouver la date de toutes ces défenses. Déjà à propos des fouilles précédentes nous avions montré qu'il ne pouvait s'agir de fortifications romaines, mais de fortifications de la Tène. Non seulement les remblais qui ont comblé fossés et dépressions sont d'origine romaine et indiquent que leur utilisation était devenue sans objet à cette époque, mais aussi tout le quartier du *forum* s'est établi par-dessus ces ouvrages fortifiés. La halle principale s'élevait au-dessus de l'extrémité du fossé A, le fossé C est partiellement recouvert par une chaussée romaine; il en est de même dans la partie nord de la place. Le petit bâtiment *a*, que nous avons reconnu comme une boutique de fondeur, a entaillé la levée de terre qui accompagne le fossé C. Partout on peut constater que l'administration romaine a fait niveler et remblayer cette place. C'est du reste ce qui a sauvé ces vestiges de la destruction complète, car au lieu de creuser on a ajouté des couches de déblais. Nous avons ainsi la date de la suppression de ces ouvrages. Les poteries trouvées dans les remblais remontent au Ier siècle de notre ère. Quelques rares débris recueillis dans le sable sont de la Tène III. Mais il n'est pas possible de déterminer l'époque de la construction de ces défenses. Peut-être n'ont-elles pas été élevées toutes en même temps, elles ont été perfectionnées peu à peu. Les dépôts dans les fossés, dépôts antérieurs aux remblais, indiquent une durée assez importante. Cependant les archéologues sont d'accord pour ne constater un développement des *oppida* que dans la dernière période de l'âge du fer, soit à partir du Ier siècle avant notre ère. Cela ne veut pas dire qu'il

n'y ait pas eu auparavant une localité fortifiée sur l'emplacement de Genève, en tout cas à la fin de la Tène II. Nous avons déjà dit que l'incendie des poutraisons devait être due à des sièges antérieurs à l'arrivée de César en 58 avant J.-C. Les Allobroges ont été soumis aux Romains après de violents combats en 120 avant J.-C., mais il y eut de nouveau des luttes entre 113 et 107 quand le consul Lucius Cassius défit Divicon à la frontière des Allobroges *(in finibus Allobrogum)* et de même en 62, à l'époque de la conjuration de Catilina [1]. Cependant, la culture latine ne devint prépondérante qu'au début du Ier siècle et nous sommes certain qu'à l'arrivée de César à Genève *l'oppidum* devait encore présenter l'aspect complet d'une ville gauloise. Ce n'est du reste qu'après la soumission des Helvètes que Genève cessa d'être une localité fortifiée à la frontière de l'empire pour devenir un *vicus* ouvert qui se développe rapidement au centre des possessions romaines.

* * *

Nous avons encore un problème à élucider, c'est celui des nombreuses sépultures trouvées sous toute la surface de la place du Bourg-de-Four. Nous sommes en présence d'un véritable cimetière avec des inhumations très éloignées les unes des autres mais toutes orientées de l'est à l'ouest. Nous avons déjà dit qu'elles dataient de l'époque barbare. Elles ne possèdent aucun mobilier funéraire. Seule une boucle de ceinturon a été trouvée tout auprès d'une tombe bouleversée il y a deux ans.

Mais la période dite barbare est très longue et il n'est pas possible de comparer ces sépultures à celles de l'époque burgonde. Nous nous demandons si elles ne datent pas d'une période encore romaine, de basse époque. Je pense à la longue épreuve des invasions de la seconde moitié du IIIe siècle. Pour résister aux incursions constantes, les habitants construisent à nouveau d'épaisses murailles, mais se risquent à peine à sortir de leurs forteresses. Nous savons que les barbares évitent de tenter l'assaut de ces réduits et se contentent de piller le territoire aux alentours et les bourgades ouvertes. Les Gallo-romains prisonniers derrière leurs murs meurent de faim et finissent par ouvrir leurs portes aux envahisseurs [2]. A ce moment-là, les habitants ont dû enterrer leurs morts dans les ruines des anciens faubourgs, aussi près que possible des murs. Ainsi pourraient s'expliquer ces sépultures sans ordre, sous les voies d'accès de la cité. A l'époque burgonde, nous voyons au contraire de véritables cimetières organisés, qui n'ont pas d'analogie avec ces inhumations dispersées sur une grande surface. En tout cas, elles sont le témoin d'une période de détresse et de pauvreté.

[1] *Regeste genevois*, Nos 4, 5, 8, 9.
[2] A. Grenier, *Manuel d'archéologie*, t. V, p. 492.

Déjà à la fin du IVe siècle on trouve des cimetières mieux disposés et marquant un retour à la tranquillité.

* * *

Objets trouvés dans les fouilles. La récolte d'objets a été presque nulle dans ces dernières fouilles. Autant les résultats topographiques ont été féconds, autant les objets rencontrés ont été rares. Il faut dire que nous n'avons traversé aucun édifice important, comme il y a deux ans. Deux débris de poterie grise de la Tène III, dont l'un a des dessins au peigne, ont été récoltés, le premier dans le fossé C, l'autre près du fossé D. Près de l'ouvrage en croissant et de la route pavée il y avait plusieurs fragments de poterie ordinaire et sigillée romaine, sans intérêt spécial. Partout on a trouvé de nombreuses tuiles et surtout des os d'animaux en grande quantité. Une très belle corne de vache a été trouvée en face de la Pomme d'Or. Quelques débris métalliques informes complètent ces maigres trouvailles.

* * *

Nous pensons que ce chapitre des fouilles concernant le Bourg-de-Four sera terminé pour longtemps, car le réseau de canalisations profondes est maintenant achevé. Il est vrai qu'entre la fontaine et les rues descendant au lac, il y a encore bien des possibilités pour de nouvelles découvertes. Nous pouvons en tous cas nous estimer heureux d'avoir pu reconstituer avec autant de détails l'image des fortifications de notre ancien *oppidum* allobroge.